



PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal, (Centre communautaire situé au 480, rue de l'Accueil, Chesterville), le 12 août 2024 20h00.

À laquelle sont présents :

Martin Germain, conseiller n° 1
Étienne Côté, conseiller n° 2
Chantal Desharnais, conseiller n° 4
Jasmin Desharnais, conseiller n° 5
Sébastien St-Pierre, conseiller n° 6

À laquelle est absent :

Steve Gauthier, conseiller n° 3

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire,
Monsieur Vincent Desrochers

Sont également présentes:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière
Madame Katy Groleau, directrice générale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024
3. **Question sur l'ordre du jour**
4. **Correspondances**
5. **Législation**
 - 5.1 Adoption du règlement 257 N.S. décrétant une dépense de 131 241\$ et un emprunt de 80 809\$ pour les travaux de vidange des boues à l'usine de traitement des eaux usées
 - 5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 210-1 N.S. modifiant le règlement 210 N.S. concernant les plans d'aménagement d'ensemble afin d'ajuster certaines normes applicables à la zone RD
6. **Finance**
 - 6.1 Dépôt et adoption des comptes du mois de juillet 2024
 - 6.2 Autorisation d'un emprunt temporaire de 1 306 000 \$ - à Caisse Desjardins
7. **Administration générale**
 - 7.1 Aucun point
8. **Sécurité publique**
 - 8.1 Adoption du rapport annuel d'activités 2023 dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité Publique
9. **Transport routier et voirie**
 - 9.1 Contrat de gré à gré - Débroussaillage des accotements
 - 9.2 Autorisation - Vente de ponceaux
 - 9.3 Avenant à la convention d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

- 10. Hygiène du milieu**
- 10.1 Offre de service - Inspection des bornes d'incendie
- 11. Urbanisme**
- 11.1 Dépôt de la liste des permis émis en juillet 2024
- 11.2 Autorisation de formation - Règlementation professionnelle et déontologique des urbanistes 101
- 11.3 Autorisation de formation - Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) 101
- 12. Loisirs et culture**
- 12.1 Autorisation de dépense - Hotte pour la cuisine communautaire
- 12.2 Autorisation d'utilisation du parc de la rivière Nicolet – Moto Bois-Francs
- 12.3 Demande de partenariat – Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska
- 13. Varia**
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de l'assemblée**

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 20h31.

2024-08-205

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet ;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Jasmin Desharnais;
- Il est résolu
- QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière, mais en laissant l'item « Varia » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-206

- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024**
- CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Martin Germain, appuyé par Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 soit adopté comme déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Question sur l'ordre du jour

4. Correspondances

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du conseil du 8 juillet 2024. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

5. Législation

5.1 Adoption du règlement 257 N.S. décrétant une dépense de 131 241\$ et un emprunt de 80 809\$ pour les travaux de vidange des boues à l'usine de traitement des eaux usées

2024-08-207

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion, un dépôt et une présentation du projet de règlement a été donné par le conseiller Sébastien St-Pierre lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Etienne Côté, appuyée par Martin Germain;

Il est résolu

QUE le Conseil de la Municipalité de Chesterville adopte le règlement numéro 257 N.S. décrétant une dépense de 131 241\$ et un emprunt de 80 809\$ pour les travaux de vidange des boues à l'usine de traitement des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 210-1 N.S. modifiant le règlement 210 N.S. concernant les plans d'aménagement d'ensemble afin d'ajuster certaines normes applicables à la zone RD

Avis de motion avec demande de dispense de lecture est donné par Jasmin Desharnais que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Chesterville, sera présenté pour adoption, un règlement modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble afin d'ajuster certaines normes applicables à la zone RD.

Séance tenante, en vertu des dispositions de l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), il dépose un projet de ce règlement, dont copie a été remise aux membres du Conseil de la Municipalité de Chesterville.

Également, une copie de ce projet de règlement est annexée au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

M. Étienne Côté se retire de la séance (conflit d'intérêt).

- 2024-08-208
6. **Finance**
6.1 **Dépôt et adoption des comptes du mois de juillet 2024**
CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de juillet 2024 de la municipalité de Chesterville, totalisant un montant de 191 884,62 \$;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;
- CONSIDÉRANT QUE** la greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de juillet 2024 de la municipalité de Chesterville, totalisant 191 884,62 \$;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Sébastien St-Pierre;
- Il est résolu
- QUE** les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 2024-08-209
- 6.2 **Autorisation d'un emprunt temporaire de 1 306 000\$ - à Caisse Desjardins**
CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra payer ses fournisseurs pour les travaux de reconstruction du Chemin Craig Sud, du rang Boutin et du rang Roberge;
- CONSIDÉRANT QUE** le règlement d'emprunt n° 256 N.S. au montant de 1 306 000 \$ a été approuvé par le MAMH;
- CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 1093 du code municipal du Québec toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine; et qu'elle peut aussi contracter de tels emprunts pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Etienne Côté, appuyée par Martin Germain;
- Il est résolu
- QUE** le conseil autorise la directrice générale à faire une demande d'emprunt temporaire avec l'institution financière Caisse Desjardins pour un montant de 1 306 000 \$;
- QUE** le conseil mandate le maire, M. Vincent Desrochers ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Joanne Giguère pour effectuer toutes les démarches requises et signer tous les documents nécessaires auprès de la Caisse Desjardins.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
7. **Administration générale**
Aucun point

- 2024-08-210
8. **Sécurité publique**
8.1 **Adoption du rapport annuel d'activités 2023 dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au Ministère de la Sécurité Publique**
- CONSIDÉRANT** L'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;
- CONSIDÉRANT** L'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Jasmin Desharnais;
- Il est résolu
- QUE** la municipalité de Chesterville approuve le rapport annuel d'activités 2023 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 2024-08-211
9. **Transport routier et voirie**
9.1 **Contrat de gré à gré - Débroussaillage des accotements**
- CONSIDÉRANT** l'importance du débroussaillage dans les fossés pour la visibilité;
- CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a demandé des soumissions à 3 soumissionnaires;
- CONSIDÉRANT QUE** les soumissions ont été ouvertes le 12 août 2024, à 15h01;
- CONSIDÉRANT QUE** les prix sont les suivant;
- Les Débroussailleurs GSL inc. : taux horaire de 130,00 \$, plus taxes applicables;
 - Entreprises MMR Turcotte inc. : taux horaire de 110,00 \$, plus taxes applicables;
 - Agri-Forestier : aucune soumission reçue.
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Etienne Côté;
- Il est résolu
- QUE** la municipalité octroi le contrat à Entreprise MMR Turcotte inc. et que les travaux soient effectués entre le 16 et le 30 septembre 2024.
- QUE** le montant n'excède la moitié du budget alloué.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 2024-08-212
- 9.2 **Autorisation - Vente de ponceaux**
CONSIDÉRANT QUE des ponceaux ont été retirés dans le rang Craig Sud en remplacement pour des nouveaux ponceaux, soit selon la finition en béton, dimension de 30'' x 8';
- CONSIDÉRANT QUE** des ponceaux ont été retirés dans le rang Boutin en remplacement pour des nouveaux ponceaux, soit selon la finition en béton, dimension de 36'' x 8';
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut se départir des ponceaux;
- CONSIDÉRANT QUE** les ponceaux d'une dimension de 30'' x 8' se vendront 130\$ chaque et que les ponceaux d'une dimension de 36'' x 8' se vendront 200\$ chaque;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Jasmin Desharnais, appuyée par Martin Germain;
- Il est résolu
- QUE** le conseil autorise la vente des ponceaux dès vendredi matin, 30 août 2024 « premier arrivé, premier servi » en communiquant avec le contremaître de la voirie.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 2024-08-213
- 9.3 **Avenant à la convention d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)**
ATTENDU QUE la Municipalité de Chesterville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locales (PAVL) et s'engage à les respecter;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Chesterville a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;
- POUR CES MOTIFS**, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Etienne Côté;
- Il est unanimement résolu et adopté
- QUE** le conseil de la Municipalité de Chesterville confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 2024-08-214
10.
10.1 **Hygiène du milieu**
Offre de service - Inspection des bornes d'incendie
CONSIDÉRANT QUE Test Tech Inc. a déposé une offre de service pour l'inspection de 19 bornes d'incendie;
- CONSIDÉRANT QUE** l'offre pour l'année 2024 est la suivante :
- Inspection de 19 bornes d'incendie au taux unitaire de 82,30 \$, pour un total de 1 563,70 \$, plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE la directrice générale soit autorisée à signer une entente pour l'année 2024 pour l'inspection des bornes d'incendie au coût estimé de 1 563,70 \$, plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Urbanisme

11.1 Dépôt de la liste des permis émis en juillet 2024

L'inspecteur en bâtiment, Monsieur Félix Hamel-Small, dépose la liste des permis du mois de juillet 2024, totalisant l'émission de 4 permis pour une valeur totale des travaux de 161 000 \$.

11.2 Autorisation de formation - Règlementation professionnelle et déontologique des urbanistes 101

2024-08-215

CONSIDÉRANT QU'une formation aura lieu les 12 et 13 septembre 2024 portant sur « La réglementation professionnelle et déontologique des urbanistes 101 »;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la formation est de 182,65\$, plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT la répartition des coûts suivants :

Municipalité de Tingwick (60 %) : 109,59 \$;
Municipalité de Chesterville (40 %) : 73,06 \$;
Plus taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jasmin Desharnais, appuyée par Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

D'Autoriser l'inspecteur en bâtiments et en environnement à suivre la formation au coût de 182,65 \$, plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Autorisation de formation - Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) 101

2024-08-216

CONSIDÉRANT QU'une formation aura lieu les 18-19 et 20 septembre 2024 portant sur « La loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) 101 »;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la formation est de 273,97\$, plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT la répartition des coûts suivants :

Municipalité de Tingwick (60 %) : 164,38 \$;
Municipalité de Chesterville (40 %) : 109,59 \$;
Plus taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Etienne Côté, appuyée par Martin Germain;

Il est résolu

D'Autoriser l'inspecteur en bâtiments et en environnement à suivre la formation au coût de 273,97 \$, plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Loisirs et culture

12.1 Autorisation de dépense - Hotte pour la cuisine communautaire

2024-08-217

CONSIDÉRANT QUE nous devons nous procurer une hotte de cuisine dans le cadre de l'aménagement du nouveau centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la directrice a demandé 4 soumissions et que les prix sont les suivants;

- Termic : 18 700 \$, plus taxes applicables (installation incluse);
- Ferblanterie Eric Perreault : 14 400 \$, plus taxes applicables (installation incluse);
- Ventilation Bois-Francis inc. : 20 648 \$, plus taxes applicables (installation incluse);
- Cadexair : 11 735 \$, plus taxes applicables (installation non-incluse).

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE la municipalité de Chesterville autorise l'achat de la hotte de cuisine incluant l'installation avec la Ferblanterie Eric Perreault au prix de 14 400\$, plus taxes applicables, conditionnel à une garantie d'un an sur les travaux d'installation et sur l'équipement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Autorisation d'utilisation du parc de la rivière Nicolet - Moto Bois-Francis

2024-08-218

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'autorisation de départ d'événement au parc de la rivière Nicolet, au croisement de la route 161;

CONSIDÉRANT QUE le groupe Moto-Aventure Bois-Francis fait la promotion de la région des Bois-Francis depuis 5 ans;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Etienne Côté;

Il est résolu

QUE la municipalité de Chesterville autorise l'utilisation du parc de la rivière Nicolet pour le départ de l'événement de motocyclette du 24 août 2024, entre 7h00 et 9h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-219

12.3 **Demande de partenariat - Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska**
CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC d'Arthabaska veulent contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées;

CONSIDÉRANT une demande de partenariat reçue de la Table de concertation pour les personnes âgées pour l'organisation de la Journée internationale des personnes âgées de la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QUE cette journée d'organisation se tiendra jeudi, le 3 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une contribution minimum de 50 \$ soit suggérée et que le logo de la municipalité sera sur la publicité avec les différents partenaires;

CONSIDÉRANT QUE nous avons la possibilité d'acheter 2 billets à 20\$ chacun pour offrir à des personnes âgées de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Etienne Côté;

Il est résolu

QUE le conseil autorise le partenariat avec la Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. **Varia**

14. **Période de questions**

2024-08-220

15. **Levée de l'assemblée**
CONSIDÉRANT QUE tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20h49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers,
Maire

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Vincent Desrochers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.